REPUBLIQUE FRANCAISE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET**

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 30 septembre 1997 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole, instituée par arrêté du 30 septembre 1997 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Michel GOMEZ, sous-directeur mobilité, emplois, carrières au secrétariat général (SDMEC),
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint au sous-directeur mobilité, emplois, carrières au secrétariat général (SDMEC),
- Monsieur Philippe CUCCURU, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Marc JOUMIER, adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Maryvonne DE MAUREY, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Isabelle SARTHOU, chef du bureau de gestion des dotations et des compétence à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Membres suppléants

- Madame Florise CAO, adjointe au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au secrétariat général (BBC),
- Madame Sophie ASSAM, adjointe à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Monsieur Jacques FAUVEL, adjoint à la chef du bureau de gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Patricia MARTINON, adjointe à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Carole PELLEGRINO, adjointe à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR).

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

Madame Murielle MARIE-MAGDELAINE	PCEA hors classe	FSU
Monsieur Emile BASIN	PCEA hors classe	FSU
Madame Catherine CLEMENT	PCEA hors classe	FSU
Monsieur Denis RODET	PCEA	FSU
Madame Geneviève LAURENSON	PCEA	FSU
Monsieur Thierry RAYNAL	PCEA	FSU

Membres suppléants

Monsieur Sylvain GUENARD	PCEA hors classe	FSU
Monsieur Philippe LEDOUX	PCEA hors classe	FSU
Madame Isabelle VERGNES	PCEA hors classe	FSU
Madame Inès IANDOLO	PCEA	FSU
Monsieur Yannick LEBLANC	PCEA	FSU
Madame Stéphanie JACQUOT	PCEA	FSU

Article 2 – L'arrêté du 02 février 2015 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs certifiés de l'enseignement agricole est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 16 SEP. 2015

Le sous-directeur
du développement professionnel
et des relations sociales

Yves ANDOZAHIC